

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- ANNEE 2018 -

Nom du promoteur : Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche.

Intitulé de l'action : DAPAP

Montant de la subvention : 90 000 €

Informations :

- Il s'agit d'une : première demande demande de reconduction
- Avez-vous bénéficié d'un accompagnement d'une structure ressources en éducation et promotion de la santé (PRC, IREPS, ADES 69, ADESSA) dans le montage de votre projet ?

Oui Non

1. Présentation de la structure porteuse du projet

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL

Nom : COSTE Prénom : Dominique
Fonction : Présidente
Téléphone : 04 75 64 29 10 Courriel : president@ardecheolympique.org

ACTIVITES PRINCIPALES REALISEES

Adresse du siège social : Pôle Maurice Gounon, 11 rue du lycée
Code postal : 07 000
Commune : Privas
Téléphone : 04 75 64 29 10 Télécopie :
Courriel : contact@ardecheolympique.org
Site Internet : www.ardecheolympique.org
Adresse de correspondance, si différente du siège :
Code postal :
Commune :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Numéro Siret : 381 236 223 00040
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : w072000047
Nature juridique : Association loi 1901
Site Internet : www.ardecheolympique.org

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES

Date de parution au journal officiel : 26/06/1980
Code NAF : 9499Z
Objet : Promotion et développement du sport et du bénévolat.....
Identités et adresses des structures avec lesquelles le promoteur est lié :
↔
↔

RENSEIGNEMENTS SUR LES MOYENS HUMAINS

Nombre d'adhérents	Nombre de bénévoles	Nombre de salaires	Nombre de salariés (en ETP)	Nombre de salariés en CDD	Cumul des salaires
61	21	2	2		96 000€

RENSEIGNEMENTS SUR L'AGREMENT

Type d'agrément	Délivré par	Date de fin

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION. (annexe 1)

2. Description de l'action et BP

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION :

Nom : DULAC Prénom : Olivier

Fonction : chargé de mission sport santé

Téléphone : 04 75 64 29 10 Courriel : olivier@ardecheolympique.org.....

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé de l'action :

Dispositif d'Accompagnement vers la pratique d'activité physique

Cadre de référence (plan, programme ou schéma de santé publique dans lequel s'inscrit l'action) :

Instruction du 24/12/2012

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Est-ce une action reconduite depuis plus de 3 ans ?

OUI

NON

Montant de la subvention demandée à l'ARS : 90 000 €

Origine du projet :

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Amener les personnes ciblées dans l'instruction du 24/12/2012 à pratiquer régulièrement une activité physique dans le cadre de leur parcours de santé.
- Besoin d'accompagner et de structurer les acteurs du sport et les acteurs de la santé pour créer ensemble une offre et des services efficaces et efficients sur tout le territoire de l'Ardèche.

Qui a identifié ce besoin (les professionnels de santé, l'association, les usagers,...)

- Les patients, association de patients et futurs pratiquants qui recherchent une offre adaptée, sécurisée et reconnue.

- Les professionnels de la santé et du sport qui ont une nécessité d'information sur l'existant et sur les avancées. Le besoin également de mise en réseau pour une meilleure coopération et efficacité d'action.
- Le mouvement sportif qui souhaite enrichir une offre et ses actions dans le cadre de la promotion du sport santé. Pour ce faire, des informations et connaissances supplémentaires doivent compléter son dispositif initial afin d'être force de proposition et d'accompagnement pour les patients / pratiquants et les structures partenaires.

Objectifs de l'action :

Objectif général : création d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique.

Objectif spécifique 1 : Créer, développer et animer un réseau de structure sport santé / sport bien être sur le territoire de l'Ardèche.

1.1 Mobiliser et accompagner les clubs sportifs afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche sport santé.

- Rendez-vous physique ou par téléphone pour les clubs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.
- Communication sur le DAPAP au fil de l'année en collaboration avec les 61 comités adhérents qui retransmettent les informations à plus de 1000 clubs.
- Communication sur le DAPAP lors de tous les événements du CDOS.

1.2. Proposer des formations à l'attention des acteurs encadrant la pratique d'APS de publics à besoins spécifiques et des acteurs participant à la promotion des APS auprès des publics concernés

- Proposer une formation en partenariat avec Collectif Sud (modules 3 et 4)

Objectifs :

Intégrer le sport santé dans le projet des structures proposant une activité physique régulière annuelle.

Educateurs sportifs : acquérir les connaissances et compétences définies par l'instruction.

Contenu de la formation de 24 heures :

Pour les dirigeants et éducateurs sportifs :

Module 1 : La culture Sport santé / CDOS et Collectif Sud (durée 2 heures)

Pour les éducateurs sportifs :

Module 2 : L'approche du public / Médecin CDOS et patient expert (durée 4 heures)

Module 3 : L'éducation à l'activité physique pour la santé / Médecin endocrinologue et enseignant APA (durée 4 heures)

Module 4 : Sensibilisation à l'éducation thérapeutique du patient / Médecin en ETP (collectif Sud) et enseignant APA (durée 7 heures)

Module 5 : La Méthodologie sport santé / CDOS + Collectif Sud (durée 7 heures)

- Création d'un partenariat avec FEA pour intégrer du sport santé / sport bien être dans le cursus des BPJEPS.

1.3. Déployer et animer le site annuaire régional/départemental «sport-santé Auvergne-Rhône-Alpes » :

- Etudier les demandes des structures : s'assurer que les documents ont été correctement renseignés et que toutes les pièces jointes sont annexées. Contacter la structure pour connaître la viabilité de son projet et assister à une de ses séances.
- Valider ou non les demandes des structures lors de commission de validation départementale.
- Assurer un suivi des structures après validation pour vérifier la pérennité de leurs projets sport santé ou sport bien être, à renouveler chaque année.

Objectif spécifique 2 : Créer, animer et développer un réseau sport santé départemental, en partenariat avec les institutions locales, départementales et régionales, les acteurs de la santé / de la prévention, les réseaux de santé, les associations d'usagers/patients.

2.1 Recenser et coordonner les ateliers passerelles du territoire et y orienter le public :

- Déjà identifiés : Collectif Sud (maladie chronique, + de 60 ans...), PréO RéPPOP (obésité chez l'enfant), atelier Inawa.
- Réseau à développer.

2.2 Articuler cette offre avec les dispositifs sanitaires existants :

- Notre collaboration avec Collectif Sud nous permettra de bénéficier de son réseau de santé qui assurera un maillage territorial. Le bus santé est un exemple de communication envers le patient/pratiquant.
- Etablissements de santé : hôpital d'Annonay, possibilité de présenter le DAPAP à chaque réunion trimestrielle des médecins (contact Amandine VIAL), hôpital d'Aubenas service de cardiologie d'Aubenas est intéressé (contact : Mme Lydie VARRAUD) et l'hôpital de Privas (à développer).
- Les associations de patients : France asso santé (représenté par Mme Ahmel DJIOUI-HADDOU) nous a permis de présenter le DAPAP à l'hôpital d'Annonay dans le cadre de la journée Européenne des droits en santé dont le thème était le sport santé. Nous avons d'ores et déjà été sollicités par cette association pour renouveler ce type d'action.
- Les Ehpad : le DAPAP a été présenté à Mme Feougier, directrice adjointe de quatre résidences (Privas, Thueyts, Jaujac et Lalevade d'Ardèche). Elle est intéressée par le projet.

Objectif spécifique 3 : mettre en place le parcours du pratiquant

3.1 Exemples de parcours de santé :

Quel que soit le parcours de santé proposé aux patients / pratiquants, ils devront s'identifier auprès du CDOS pour être orienté soit vers un atelier passerelle soit une structure adaptée.

- Pour des pratiquants à la Voulte sur Rhône et ses environs :

→ En partenariat avec les dispositifs sanitaires existants, création d'une liste d'attente de patients pressentis à participer au programme pour les personnes âgées organisé par un référent de l'atelier passerelle. Une fois que le groupe de 10 patients minimum est constitué :

- Prises de contacts avec médecins, IDE, diététiciens, kinés... du territoire ciblé.
- Prises de contacts avec mairie, CCAS, associations des aînés... du territoire ciblé.
- Prises de contacts avec les patients pour fixer 1 date de début de programme et 1 jour d'intervention.

Déroulé du programme : sur 5 mois

- Bilan initial réalisé en début de programme :
 - o Dossier Educatif Commun réalisé par le médecin ou les infirmières formées à l'ETP
 - o 2 E.APA réalisent les tests de condition physique
 - o Patients repartent avec un classeur de suivi
- 6 séances de prévention des chutes
- 9 séances d'APA :
 - o 3 séances de marche nordique
 - o 3 séances de renforcement musculaire
 - o 3 séances d'Aquagym (ou de découverte d'une APA selon dispo de la piscine)
- 4 séances de diététique
- 1 séance de rencontre avec les associations sportives du territoire
- Bilan final réalisé en fin de programme :
 - o DEC avec médecin ou infirmières
 - o Tests de condition physique avec les E. APA

→ Orientation et intégration des pratiquants vers des structures adaptées recensées et formées sport bien être ou sport santé.

Une fois le programme terminé, le référent de l'atelier passerelle revoit ses patients à + 3 mois, + 6 mois et + 12 mois pour connaître leur devenir dans leur « parcours sportif », leurs difficultés et leurs attentes éventuelles.

- Pour des pratiquants à Joyeuse et ses environs :

→ En partenariat avec les dispositifs sanitaires existants, création d'une liste d'attente de patients pressentis à participer au programme APA'Santé organisé par un référent de l'atelier passerelle. Une fois que le groupe de 10 patients minimum est constitué :

- Prises de contacts avec médecins, IDE , diététiciens, kinés... du territoire ciblé.
- Prises de contacts avec mairie, CCAS, associations de patients... du territoire ciblé.
- Prises de contacts avec les patients pour fixer 1 date de début de programme et 1 jour d'intervention.

Déroulé du programme : sur 4 mois

- Bilan initial réalisé en début de programme :
 - o Dossier Educatif Commun réalisé par le médecin ou les infirmières formées à l'ETP
 - o 2 E.APA réalisent les tests de condition physique
 - o Patients repartent avec un classeur de suivi
- 12 séances d'APA :
 - o 4 séances de marche nordique
 - o 4 séances de renforcement musculaire
 - o 4 séances d'Aquagym (ou de découverte d'une APA selon dispo de la piscine)
- 2 séances « alimentation et moi » sur le rapport à l'alimentation
 - o 1 séance en début de programme
 - o 1 séance en fin de programme
- 1 séance de rencontre avec les associations sportives du territoire
- Bilan final réalisé en fin de programme :
 - o DEC avec médecin ou infirmières
 - o Tests de condition physique avec les E. APA

➔ Orientation et intégration des pratiquants vers des structures adaptées recensées sport bien être ou sport santé.

Une fois le programme terminé, le référent de l'atelier passerelle revoit ses patients à + 3 mois, + 6 mois et + 12 mois pour connaître leur devenir dans leur « parcours sportif », leurs difficultés et leurs attentes éventuelles.

• Pour des pratiquants à Annonay et ses environs :

➔ En partenariat avec les dispositifs sanitaires existants, création d'une liste d'attente de patients pressentis à participer au programme pour les enfants en obésité organisé par un référent de l'atelier passerelle. Une fois que le groupe d'enfants est constitué :

- Prises de contacts avec médecins, psychologue, diététiciens... du territoire ciblé.
- Prises de contacts avec les patients pour fixer 1 date de début de programme et 1 jour d'intervention

Déroulé du programme : sur 1 an

- Bilan initial réalisé en début de programme :
 - o Dossier Educatif Commun réalisé par le médecin ou les infirmières formées à l'ETP
 - o Bilan de la condition physique
- 1 séance d'activité physique par semaine :
- 3 séances « alimentation et moi » sur le rapport à l'alimentation
 - o 1 séance en début de programme
 - o 1 séance au milieu du programme
 - o 1 séance en fin de programme
- 1 séance de rencontre avec les associations sportives du territoire
- Bilan final réalisé en fin de programme :
 - o DEC avec médecin ou infirmières
 - o Tests de condition physique avec les E. APA

➔ Orientation et intégration des pratiquants vers des structures adaptées recensées sport bien être ou sport santé.

Une fois le programme terminé, le référent de l'atelier passerelle revoit ses patients à + 3 mois, + 6 mois et + 12 mois pour connaître leur devenir dans leur « parcours sportif », leurs difficultés et leurs attentes éventuelles.

3.2 Mettre en place un suivi à la sortie du dispositif sur une durée de 2 ans minimum afin de s'assurer de la pérennisation de la pratique et des conditions de celle-ci.

- Du début à la fin de son parcours le patient / pratiquant est suivi par le CDOS qui travaille en étroite collaboration avec le référent de l'atelier passerelle et des structures adaptées.
- Une analyse globale avec les partenaires permettra d'en extraire des retours d'expériences afin de rendre pérenne ou de faire évoluer les dispositifs mis en œuvre.

3.3 Veiller à ce que les activités du DAPAP s'articulent autour de la promotion d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation équilibrée selon les recommandations du PNNS.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, ...)

Public cible principal :

- Sujets porteurs de maladies chroniques non transmissibles en ALD ou non.
- Personnes avançant en âge.
- Personnes porteuses de handicap.
- Personnes en situation de précarité socio-économique.
- Enfants et adolescents en surpoids ou obèses.

Public cible secondaire ou indirect :

- Les personnes en situation d'inactivité physique ou sédentaire.

- Age/tranche d'âge du public principal :

0-6ans	6-11 ans	12-15 ans	16-20 ans	21-25 ans	26-35 ans	35-55 ans	55-75 ans	+ de 75 ans
	x	x	x	x	x	x	x	x

Comment le public est-il associé au projet :

Par l'intermédiaire des dispositifs sanitaires existants et des structures d'accueils proposant du sport santé et du sport bien être.

Nombre de bénéficiaires prévu :

Ateliers passerelles : minimum 100 personnes

Nombres de personnes sensibilisés sur les évènements du CDOS : minimum 2000 personnes

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique..). Précisez le nom du (des) territoire(s) concerné(s) :

Il est envisagé à terme de décliner le dispositif sur les 3 communautés d'agglomérations, 14 communautés de communes du département de l'Ardèche.

Calendrier

Etapes	Description de l'action ou référence de l'action décrite dans les objectifs précités (ex : action 1.1.1)	Délai (date à date)	Par quel professionnel ?
Etape 1	1.1	A l'année	Chargé de mission CDOS
Etape 2	1.2	A l'année	Chargé de mission CDOS et Collectif Sud, médecins, patient référent
Etape 3	1.3	A l'année	Chargé de mission CDOS + commission de validation
Etape 4	2.1	A l'année	Chargé de mission CDOS + Collectif Sud
Etape 5	2.2	A l'année	Chargé de mission CDOS + Collectif Sud
Etape 6	3.1	A l'année	Chargé de mission CDOS et référent atelier passerelle
Etape 7	3.2	A l'année	Chargé de mission CDOS et référent atelier passerelle
Etape 8	3.3	A l'année	Chargé de mission CDOS et référent atelier passerelle

Partenariat

Identification des partenaires	Modalité du partenariat (opérationnel et/ou financier)	A quelle étape
DRDJSCS	Financier	Toutes
DDCSPP	Opérationnel	Toutes
Collectivités locales	Opérationnel	3.1
Comités sportifs + clubs	Opérationnel	1.1 1.2 1.3 3.1
CDOS 26	Opérationnel	1.2
Collectif Sud	Opérationnel	1.2 2.1 2.2 (3.1 3.2 3.3 éventuellement)
PréO	Opérationnel	3.1 3.3 éventuellement
Inawa	Opérationnel	3.1 3.3 éventuellement
IREPS	Opérationnel	1.2
FEA Sud Rhône Alpes, CREPS Vallon Pont d'Arc	Opérationnel	1.2 éventuellement
Ligue contre le cancer	Opérationnel	2.2

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains

Fonction	ETP	Statut (salarié, bénévole, mise à disposition)	Coût annuel brut du professionnel	Coût imputable à l'ARS
Chargée de mission sport Santé CDOS 07	1	Salarié	48 000	48 000
Médecin du CDOS 07		Bénévole		
Présidente du CDOS 07		Bénévole		
7 élus du CDOS 07 commission DAPAP		Bénévoles		
Coordinatrice APA Collectif Sud	0.3	Mise à disposition	12 720	12 720
8 à 10 ateliers passerelles	0.6	Mise à disposition		12720
2 formations : médecin		Mise à disposition		3200

Locaux :

- Locaux du CDOS : bureau, salle de formation, connexion internet, téléphone, PC.
- Location de salles dans tout le département pour réunions et formations.

Outils :

- Achat de matériel pour les formations, sensibilisations
- Achat de petit matériel
- Achat de documentation support pour les diverses actions
- Création d'outils pédagogique et de promotion
- Tout le matériel identifié comme besoin par le réseau départemental

Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature, objet et montant annuel des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires,...)

- Temps de travail du chargé de mission sport santé ;
- Frais de déplacement et d'organisation des missions du réseau : actions à visées départementale avec formations, stands sur manifestations, accompagnement sur le terrain, participations à des événements départementaux et régionaux.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Néant

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée¹ ?

- Temps de travail de Philippe Comte, médecin de la structure, de la présidente et des élus du CDOS 07 ;
- Participation active des bénévoles des comités et clubs intervenants ;
- Mise à disposition de locaux des partenaires.

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Montant de la subvention demandée et préciser que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de :

Nom **du titulaire du compte** : Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche.....

Banque : Crédit Mutuel Aubenas

Domiciliation : 43 boulevard Gambetta – 07 200 Aubenas.....

Identification internationale (IBAN)							Code BIC
FR76	1027	8089	1100	0205	9070	185	CMCIFR2A

VOIR TABLEAU EXCEL CI-DESSOUS POUR LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION. (annexe 2)

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules...) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables.

3. Méthodes d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs

Questions évaluatives ou critère d'évaluation	Indicateurs	Résultats attendus
Les actions prévues ont-elles démarré comme convenu?	- date de début des actions	1 ^{er} septembre 2018
Les actions réalisées se sont-elles déroulées selon les modalités prévues ?	- nombre d'interventions - nombre de lieux d'intervention	- Rendez-vous physique ou par téléphone pour les clubs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche sport santé / sport bien être : minimum 60 entretiens. - Stands sport santé : minimum 10 - Formation planifiée : minimum 2 - Partenariat avec FEA : 1 convention signée. - Structures donnant des ateliers passerelles recensées : minimum 8. - Création de partenariats avec les dispositifs sanitaires existants : minimum 10. - Parcours du patient mis en place : minimum 8. Minimum 18 lieux d'interventions en Ardèche.
Le public visé a-t-il été touché ?	- nombre de participants aux séances - typologie des participants	- Structures sportives s'inscrivant sur l'annuaire sport santé / sport bien être : minimum 30. - Nombre d'éducateurs sportifs formés : minimum 15. - Nombre de pratiquants inscrits dans le dispositif : minimum 100.
Le territoire visé a-t-il été touché ?	- nom des territoires bénéficiaires de l'action	Il est envisagé à terme de décliner le dispositif sur les : 3 communautés d'agglomérations, 14 communautés de communes du département de l'Ardèche.
Le partenariat opérationnel prévu s'est-il mis en place ?	- nombre de partenaires impliqués dans l'action - liste des partenaires ayant participé à l'action	72 partenaires minimum impliqués (liste ci-dessus).

Questions évaluatives ou critère d'évaluation	Indicateurs	Résultats attendus
Une communication autour de l'action a-t-elle été menée ?	- type(s) de communication(s) choisi(s)	Outils de communication spécifiques : site internet, newsletters, articles presse, facebook, affiches, flyers...
Implication des partenaires institutionnels	- nature et part des co-financements	ARS + CNDS
Une réunion de cadrage (ou comité de pilotage) a-t-elle été organisée pour planifier l'action ?	- nombre de réunion(s) - composition des membres de la réunion de cadrage (ou comité de pilotage)	- Commission de pilotage : DDCSPP 07, ARS, Conseil Départemental 07, CDOS 07, Collectif Sud : 2 dans l'année. - Commission de validation des structures sportives dans l'annuaire : CDOS 07 et Collectif Sud ; ARS et DDCSPP sont également invités : 4 dans l'année

Critères supplémentaires proposés par le promoteur

Questions évaluatives ou critère d'évaluation	Indicateurs	Résultats attendus

4. DECLARATION SUR L'HONNEUR²

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussignée, (nom et prénom) COSTE Dominique


représentant(e) légal(e) de l'association Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices³ :
 - inférieur ou égal à 200 000 €
 - supérieur à 200 000 €⁴
- demander une subvention de : 90 000 €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association identifié dans le budget prévisionnel de l'action

Fait, le 30/05/2018 à Privas

Signature



A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'D. COSTE'. Below the signature, there is a horizontal line.

Joindre un RIB signé et daté avec le cachet de l'organisme à la demande de subvention.

² Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

³ Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

⁴ Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne par l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

